

Décret portant nomination du Commissaire Général au Plan.:-

- : -

- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey
- VU la loi n°61-55 du 31 Décembre 1961 portant approbation du Premier Plan Quadriennal du Développement Economique et social de la République du Dahomey
- VU le décret n°62-372/PR portant organisation des instances supérieures du Plan Quadriennal

Le Conseil des Ministres entendu,

APPLIATIONS :

- PR.I5
- Commissariat
- Gal Plan 2
- Ministres....I3
- Bureau du Plan 5
- CF. 2
- Bureau Plan 5
- Trésor..... 2
- Intéressé ... I
- Direction du Budget 2
- Bureau Finances 5

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - M. François DJIBODE APLOGAN, Administrateur des Affaires d'Outre Mer, chargé de Mission, à la Présidence de la République est nommé Commissaire Général au Plan.

ARTICLE 2 - Le présent decret sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Dahomey.

VU PORTO-NOVO, le ²⁹ Septembre 62

P. Le Ministre des Finances & du Travail absent, Pour le Président de la République absent,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation chargé de l'intérim, Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim,

[Signature]

CKE ASSOGBA

J. K E KE.